

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 28 août 2025 à 9h

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente;
5. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement et du rapport annuel;
6. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement :
 - 2 postes à combler pour 2 ans
 - Mise en candidature.
7. Élection des représentant des parents au conseil d'établissement (résultats);
8. Élection des substituts :
 - Mise en candidature
9. Élection des substituts (résultats);
10. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du CSS;
11. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire :
 - Mise en candidature
12. Organisme de participation des parents (OPP) :
13. Période de questions;
14. Mot de la direction;
15. Levée de l'assemblée générale.